

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RESIDEX P

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit RESIDEX P

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Biocidal product

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur No Pest International  
Tokoin Wuiti  
Lomé, Togo  
228 90 44 79 79  
nopest.international@gmail.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 228 90 44 79 79

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH208 Contient du PERMÉTHRINE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P260 Ne pas respirer les poussières.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

#### 2.3. Autres dangers

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

## RESIDEX P

<b>PERMÉTHRINE</b>	<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 52645-53-1	Numéro CE: 258-067-9
Facteur M (aigu) = 1000	Facteur M (chronique) = 1000
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	
<b>DIISOBUTYL NAPHTHALENE SULPHONATE, SODIUM SALT</b>	<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 91078-64-7	Numéro CE: 248-326-4
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Chronic 3 - H412	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
<b>Inhalation</b>	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Si des poussières sont entrées en contact avec les yeux, procéder comme suit. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Le produit n'est pas combustible. Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.
---------------------------------------	--

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3. Conseils aux pompiers

## RESIDEX P

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de poussières.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Collecter les poudres en utilisant un aspirateur à poussières avec un filtre à particules ou balayer avec précaution dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Eviter la formation et la dispersion de poussières.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles.

**Classe de stockage** Stockage de produits dangereux divers.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### TALC

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 1 mg/m<sup>3</sup>

##### SIPERNAT 50 S

TLVs ACGI 10mg/m<sup>3</sup> UK EH40/95 3mg/m<sup>3</sup> respirable dust, 8 h oes, 6mg/m<sup>3</sup> total dust oes.

##### CHINA CLAY

Inorganic dust WEL 4mg/m<sup>3</sup> resp. dust TWA 8 hrs.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Utiliser une ventilation mécanique s'il y a un risque de manipulation impliquant la formation de poussières dans l'air.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

**Protection des mains** Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

## RESIDEX P

**Protection respiratoire**      Ensure adequate ventilation. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m<sup>3</sup>. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**      Do not release to the environment.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Poudre pulvérulente.
<b>Couleur</b>	Gris.
<b>Odeur</b>	Pas d'odeur caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Inconnu.

#### 9.2. Autres informations

## RESIDEX P

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Ne polymérisera pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter le contact avec l'eau.

#### 10.5. Matières incompatibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité CIRC

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

##### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

##### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

##### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Non pertinent. Solide.

## RESIDEX P

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Contact cutané</b>	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Voie d'exposition</b>	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
<b>Organes cibles</b>	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.
<b>Toxicity of ingredients</b>	Permethrin:  LD50 Oral (Rat) 383 mg/kg LC50 Inhalation (Rat) 485 mg/M3 LD50 Dermal (Rabbit) >2000 mg/kg

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Toxicity of ingredients** Permethrin:  
  
LC50 (Fathead Minow) 96Hr 0.016 mg/L  
EC50 Daphnia Magna (Water Flea) 48Hr 0.32 µg/L

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Cette matière et son récipient être disposés d'une façon sûre. Éliminer conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.  
Les emballages contaminés en tant que produit utilisé à moins complètement nettoyé.

**Classe déchet** L'élimination des déchets Numéro clé du EWC est 20 01 19 ( pesticides)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3077
N° ONU (IMDG)	3077
N° ONU (ICAO)	3077

## RESIDEX P

N° ONU (ADN) 3077

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS PERMETHRIN)
Nom d'expédition (IMDG)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS PERMETHRIN)
Nom d'expédition (ICAO)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS PERMETHRIN)
Nom d'expédition (ADN)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS PERMETHRIN)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M7
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

#### Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-F
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	2Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	90
Code de restriction en tunnels	(E)

## RESIDEX P

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

#### **International Transport Regulations**

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### **Inventaires**

##### **UE (EINECS/ELINCS)**

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
CAS: Chemical Abstracts Service.  
ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

#### **Sigles et abréviations utilisés dans la classification**

Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

#### **Information générale**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité est considérée comme vraie et correcte , à compter de la date d'émission . L' exactitude et l'exhaustivité de ces informations et des recommandations ou des suggestions sont faites sans garantie . Étant donné que les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de notre société , il est de la responsabilité de l' utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.



## RESIDEX P

<b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b>	Aquatic Acute 1 - H400: Aquatic Chronic 1 - H410: : Méthode par le calcul.
<b>Commentaires sur la révision</b>	Risques recalculés pour s'assurer que les données sont à jour
<b>Date de révision</b>	09/10/2017
<b>Révision</b>	22
<b>Remplace la date</b>	26/01/2017
<b>Numéro de FDS</b>	22466
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient du PERMÉTHRINE. Peut produire une réaction allergique.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.